

Nom commercial : NISSODIUM**Code produit:** NI 022 C0058/BE-1**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 07.08.2024**Version remplacée:** 4.0.1, établi le: 05.08.2024**Région:** BE**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****NISSODIUM****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit phytopharmaceutique

Fongicide

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

Certis Belchim N.V. - België/Belgique

Technologielaan 7

B-1840 Londerzeel - Belgique

N° de téléphone 00 32 (0)52/30 09 06

N° Fax 00 32 (0)52/30 11 35

e-mail info.be@certisbelchim.com - www.certisbelchim.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

www.certisbelchim.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (70) 245 245 (Belgisch Antigiftcentrum)

Centre Antipoison pour le Luxembourg : (+352) 8002 5500

Carechem 24 FR: +33 1 72 11 00 03

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Skin Sens. 1; H317

Aquatic Chronic 2; H411

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Nom commercial : NISSODIUM**Code produit:** NI 022 C0058/BE-1**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 07.08.2024**Version remplacée:** 4.0.1, établi le: 05.08.2024**Région:** BE**Mentions de danger**

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P261

Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P391

Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Caractérisation chimique**

Cyflufénamide 50 g/l (EW)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	Hydrocarbures, C10-C13, aromates, <1% naphthalène		
	- 922-153-0 - 01-2119451097-39	Asp. Tox. 1; H304 EUH066 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
2	Alcools, insaturés en C16-18 et C18, éthoxylés		
	68920-66-1 500-236-9 - 01-2119489407-26	Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
3	Ethoxylated Polyarylphenol		
	99734-09-5 - - -	Aquatic Chronic 3; H412	>= 5,00 - < 10,00 % en poids
4	Cyflufénamid		
	180409-60-3 605-896-2 - -	Aquatic Chronic 1; H410	>= 5,00 - < 10,00 % en poids
5	Phosphate de polyarylphényle		

Nom commercial : NISSODIUM**Code produit:** NI 022 C0058/BE-1**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 07.08.2024**Version remplacée:** 4.0.1, établi le: 05.08.2024**Région:** BE

	90093-37-1 - -	Eye Irrit. 2; H319	< 2,50	% en poids
6	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one			
	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 -	Acute Tox. 4*; H302 Aquatic Acute 1; H400 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	< 0,05	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16 (*, **, ***, ****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
6	-	Skin Sens. 1; H317: C >= 0,05%	-	-

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
2	2000 mg/kg de poids corporel		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse stable aux alcools; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NO_x); Acide fluorhydrique (HF)

5.3 Conseils aux pompiers

Nom commercial : NISSODIUM**Code produit:** NI 022 C0058/BE-1**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 07.08.2024**Version remplacée:** 4.0.1, établi le: 05.08.2024**Région:** BE

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Porter un vêtement de protection. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en même temps que les aliments, les boissons et les aliments pour animaux. Ne pas stocker en commun avec: Bases; Acides; Eau

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution sectorielle

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Nom commercial : NISSODIUM**Code produit:** NI 022 C0058/BE-1**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 07.08.2024**Version remplacée:** 4.0.1, établi le: 05.08.2024**Région:** BE**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC****valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	Hydrocarbures, C10-C13, aromates, <1% naphthalène			-	
				922-153-0	
	dermale	(chronique) à long terme	systemique	12,5	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systemique	150	mg/m ³
2	Alcools, insaturés en C16-18 et C18, éthoxylés			68920-66-1	
				500-236-9	
	dermale	(chronique) à long terme	systemique	2080	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systemique	294	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	Hydrocarbures, C10-C13, aromates, <1% naphthalène			-	
				922-153-0	
	orale	(chronique) à long terme	systemique	7,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systemique	7,5	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systemique	32	mg/m ³
2	Alcools, insaturés en C16-18 et C18, éthoxylés			68920-66-1	
				500-236-9	
	orale	(chronique) à long terme	systemique	25	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systemique	1250	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systemique	87	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	Alcools, insaturés en C16-18 et C18, éthoxylés		68920-66-1	
			500-236-9	
	Eau	eau douce	0,007	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,1	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	22,79	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine	0,001	mg/L
	Eau	eau marine sédiment	2,28	mg/kg poids sec
	sol	-	1	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10	g/L

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Donnée non disponible.

Equipeement de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Nom commercial : NISSODIUM**Code produit:** NI 022 C0058/BE-1**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 07.08.2024**Version remplacée:** 4.0.1, établi le: 05.08.2024**Région:** BE

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié caoutchouc

Matériau approprié PVC

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. bottes en caoutchouc (EN 13832-3 / EN ISO 20345)

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat	
Emulsion	
Couleur	
blanchâtre	
Odeur	
aromatique	
pH	
Valeur	5,7
Concentration	1 %
Méthode	CIPAC MT 75
Source	Fabricant
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	103 °C
Source	Fabricant
Point de fusion/point de congélation	
Valeur	-10 - 0 °C
Source	Fabricant
Remarque/s	Ce produit est congelé après 3 jours de stockage à -10°C.
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	112 °C
Méthode	Cleveland open cup
Source	Fabricant
Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	
Température d'auto-inflammabilité	
Valeur	> 400 °C
Méthode	EEC Directive 92/69, A.15 (1992)
Source	Fabricant
Propriétés comburantes	
non oxydant	
Méthode	CEE A.21
Source	Fabricant

Nom commercial : NISSODIUM**Code produit:** NI 022 C0058/BE-1**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 07.08.2024**Version remplacée:** 4.0.1, établi le: 05.08.2024**Région:** BE

Propriétés explosives	
Le produit n'est pas explosif.	
Source	Fabricant

Inflammabilité
Donnée non disponible.

Limites inférieure d'explosion
Donnée non disponible.

Limites supérieure d'explosion
Donnée non disponible.

Pression de vapeur	
Valeur	3,54 * 10 ⁻⁵ Pa
Température de référence	20 °C
Source	Fabricant
Remarque/s	Substance active

Densité de vapeur relative
Donnée non disponible.

Densité relative
Donnée non disponible.

Densité	
Valeur	1,027 g/ml
Température de référence	20 °C
Méthode	OECD 109
Source	Fabricant

Solubilité dans l'eau	
Source	Fabricant
Remarque/s	insoluble

Solubilité
Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Cyflufénamid	180409-60-3	605-896-2
log Pow		4,7	
Température de référence		25	°C
concerne	pH 6,75		
Source	Fabricant		
2	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9
log Pow		1,45	
Source	Fabricant		

Viscosité cinématique	
Valeur	3,7 x 10 ⁻⁵ m ² /s
Température de référence	40 °C
Source	Fabricant
Remarque/s	Bien que ce produit contienne 18 % du solvant naphta (pétrole), aromatique lourd, la viscosité du produit étant supérieure à 2,05 x 10 ⁻⁵ m ² /s. C'est pourquoi la classification H304 n'est pas applicable.

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Tension superficielle : – 31,9 mN/m (1,0 g s.a./L à 20°C) _ 31,8 mN/m (2,5 g s.a./L à 20°C) OCDE115

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Nom commercial : NISSODIUM**Code produit:** NI 022 C0058/BE-1**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 07.08.2024**Version remplacée:** 4.0.1, établi le: 05.08.2024**Région:** BE**10.1 Réactivité**

Le produit est stable si utilisé et stocké en conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation; solutions caustiques fortes; acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone; Oxydes d'azote (NOx); Diméthylsulfide; Anhydride sulfureux; Chlorure d'hydrogène; En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
Nom du produit			
NISSODIUM			
DL50	>	5000	mg/kg
Espèces	rat		
Source	Fabricant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10-C13, aromates, <1% naphthalène	-	922-153-0
DL50		6318	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
2	Alcools, insaturés en C16-18 et C18, éthoxylés	68920-66-1	500-236-9
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Toxicité dermale aiguë			
Nom du produit			
NISSODIUM			
DL50	>	2000	mg/kg
Espèces	rat		
Source	Fabricant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10-C13, aromates, <1% naphthalène	-	922-153-0
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Nom commercial : NISSODIUM**Code produit:** NI 022 C0058/BE-1**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 07.08.2024**Version remplacée:** 4.0.1, établi le: 05.08.2024**Région:** BE

Toxicité aiguë par inhalation			
Nom du produit			
NISSODIUM			
CL 50	>	4,41	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Source	Fabricant		
Remarque/s	Concentration la plus élevée possible pour les tests.		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
Nom du produit			
NISSODIUM			
Espèces	lapin		
Source	Fabricant		
Évaluation	légèrement irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10-C13, aromates, <1% naphthalène	-	922-153-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	Alcools, insaturés en C16-18 et C18, éthoxylés	68920-66-1	500-236-9
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
Nom du produit			
NISSODIUM			
Espèces	lapin		
Source	Fabricant		
Évaluation	légèrement irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10-C13, aromates, <1% naphthalène	-	922-153-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	Alcools, insaturés en C16-18 et C18, éthoxylés	68920-66-1	500-236-9
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Nom du produit	
NISSODIUM	
Voie d'exposition	Peau
Source	Fabricant
Évaluation	sensibilisant

Nom commercial : NISSODIUM**Code produit:** NI 022 C0058/BE-1**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 07.08.2024**Version remplacée:** 4.0.1, établi le: 05.08.2024**Région:** BE

Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10-C13, aromates, <1% naphthalène	-	922-153-0
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10-C13, aromates, <1% naphthalène	-	922-153-0
Type d'examen		Bacterial Reverse Mutation Test	
Espèces		S. typhimurium TA 1535, TA 1537, TA 98 and TA 100	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	Cyflufénamid	180409-60-3	605-896-2
Source		Fabricant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10-C13, aromates, <1% naphthalène	-	922-153-0
Voie d'exposition		par inhalation	
Type d'examen		Trois générations de toxicité reproductive	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 416	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	Cyflufénamid	180409-60-3	605-896-2
Source		Fabricant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Cyflufénamid	180409-60-3	605-896-2
Source		Fabricant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	
Donnée non disponible.	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

Propriétés perturbant le système endocrinien	
Donnée non disponible.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Nom commercial : NISSODIUM**Code produit:** NI 022 C0058/BE-1**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 07.08.2024**Version remplacée:** 4.0.1, établi le: 05.08.2024**Région:** BE

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
Nom du produit			
NISSODIUM			
CL50		9,84	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	Fabricant		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10-C13, aromates, <1% naphthalène	-	922-153-0
CL50		3,6	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	EPA OPP 72-1		
Source	ECHA		
2	Alcools, insaturés en C16-18 et C18, éthoxylés	68920-66-1	500-236-9
CL50		108	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Danio rerio		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
3	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9
CL50		2,18	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	Fabricant		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

Nom du produit			
NISSODIUM			
CE50		9,48	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia		
Source	Fabricant		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10-C13, aromates, <1% naphthalène	-	922-153-0
CE50		1,1	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	EPA OPP 72-2		
Source	ECHA		
2	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9
CE50		2,94	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

Nom commercial : NISSODIUM**Code produit:** NI 022 C0058/BE-1**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 07.08.2024**Version remplacée:** 4.0.1, établi le: 05.08.2024**Région:** BE

Nom du produit			
NISSODIUM			
ErC50		1,628	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Algues		
Source	Fabricant		

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9
ErC50		0,11	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Nom du produit			
NISSODIUM			
NOEC		0,395	mg/l
Espèces	Algues		
Source	Fabricant		

Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools, insaturés en C16-18 et C18, éthoxylés	68920-66-1	500-236-9
Valeur		99	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Source	ECHA		
2	Cyflufenamid	180409-60-3	605-896-2
Source	Fabricant		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		
3	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9
Valeur	>	90	%
Méthode	OCDE 303 A		
Source	Fabricant		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Cyflufenamid	180409-60-3	605-896-2
FBC		528	
Espèces	poisson		
Source	Fabricant		
2	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9
FBC		2	
Source	Fabricant		

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Cyflufenamid	180409-60-3	605-896-2
log Pow		4,7	
Température de référence		25	°C
concerne	pH 6,75		
Source	Fabricant		
2	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9
log Pow		1,45	
Source	Fabricant		

Nom commercial : NISSODIUM**Code produit:** NI 022 C0058/BE-1

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 07.08.2024

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 05.08.2024

Région: BE

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol			
Nom du produit			
NISSODIUM			
log Koc	3,0	-	3,3
Source	Fabricant		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Cyflufénamid	180409-60-3	605-896-2
log Koc	3	-	3,3
Source	Fabricant		

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
NISSODIUM	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

Emballage

L'emballage de ce produit, soigneusement vidé, devra être ramené par l'utilisateur aux points de ramassage prévus à cet effet. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux prescriptions régionales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN	UN3082
IMDG	UN3082
ICAO-TI / IATA	UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Sources de danger	Cyflufénamid
IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	Cyflufenamid
ICAO-TI / IATA	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Sources de danger	Cyflufenamid

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe	9
Étiquette	9

Nom commercial : NISSODIUM**Code produit:** NI 022 C0058/BE-1**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 07.08.2024**Version remplacée:** 4.0.1, établi le: 05.08.2024**Région:** BE

Code de classification	M6
Code de restriction en tunnels	-
N° d'identification de danger	90
IMDG - Classe	9
Étiquettes	9
ICAO-TI / IATA - Classe	9
Étiquettes	9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	III
IMDG	III
ICAO-TI / IATA	III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN	Signe conventionnel "poisson et arbre"
IMDG	Signe conventionnel "poisson et arbre"
EmS	F-A, S-F
ICAO-TI / IATA	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3
---	------

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	E2
---	----

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Règlement (CE) No 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques

Règlement (UE) No 547/2011 portant application du règlement (CE) no 1107/2009 concernant les exigences en matière d'étiquetage de produits phytopharmaceutiques

Annexe III

Nom commercial : NISSODIUM**Code produit:** NI 022 C0058/BE-1**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 07.08.2024**Version remplacée:** 4.0.1, établi le: 05.08.2024**Région:** BE

SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPa1	Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code FRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est U06.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).
SPo	Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 753676